



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL  
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL  
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

## TERMES DE REFERENCE

**Recrutement d'un cabinet d'architecture ou d'ingénierie chargé de l'étude pour la rénovation et l'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS**

Décembre 2023

## **I. Contexte :**

Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS : <http://agrhyet.cilss.int/>) a pour mandat de « **s'investir dans la recherche de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et la lutte contre les effets de la désertification et du Changement Climatique pour un équilibre écologique et un développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest** ». Il a son Secrétariat Exécutif qui est basé à Ouagadougou au Burkina Faso et il dispose de deux institutions spécialisées : Le centre Régional AGRHYMET, devenu AGRHYMET Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (AGRHYMET CCR-AOS), qui est basé à Niamey au Niger et l'Institut du Sahel qui est basé à Bamako, Mali.

Créé en 1974, le Centre Régional AGRHYMET a pour mission principale la formation des cadres et la production d'information d'aide à la décision. Plus spécifiquement, il concentre ses interventions aux services des pays membres du CILSS autour de :

- la Collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et le climat;
- le renforcement des capacités techniques et scientifiques à travers des formations diplômantes et continues, le transfert d'outils et méthodes adaptées aux besoins des pays ouest africains et sahéliens ;
- la promotion de la coopération inter-étatique en partageant les outils, les méthodologies et les technologies avec les États membres ;
- la capitalisation et la diffusion des expériences et des acquis.

Dans le cadre de la formation, AGRHYMET CCR-AOS dispose, au sein de son Département Formation et Recherche (DFR), d'une cité d'étudiants comprenant cent trente (130) chambres, des terrains de sports (football, basketball, etc.), des laboratoires équipés et plusieurs salles de cours. La cité accueillait des étudiants venant des 17 pays de l'espace CILSS/CEDEAO et d'ailleurs, depuis les années de la création du Centre Régional AGRHYMET (soit depuis 50 ans). Aujourd'hui, tous les bâtiments et toutes les infrastructures de cette cité sont dans un état très vétuste et précaire. Cette situation n'a pas laissé indifférente une équipe de la Banque Mondiale qui a visité les locaux en 2022 et 2023, en marge de ses missions de supervision dans le cadre du projet FSRP (Food System Resilience Programme), et qui y a constaté de visu les conditions dans lesquelles les étudiants y vivent et y travaillent. C'est donc à la suite de ses constats que l'équipe de la Banque Mondiale a vu la nécessité de rénover, d'agrandir et de rendre la cité plus commode, à travers la construction d'un nouveau bâtiment spécialement pour les étudiantes mariées et allaitantes. A cet effet, un appui est prévu dans le cadre de la Composante 1 du FSRP pour la conduite des travaux de rénovation et d'extension de cette cité. Les présents Termes de Référence (TDR) sont élaborés dans ce cadre, afin de recruter un cabinet d'architecture et d'ingénierie (génie civile) chargé de mener une étude complète pour la réalisation du plan architectural et technique de la rénovation et de l'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS.

## **II. Objectifs de l'étude**

L'objectif global de ces TDR est de recruter un cabinet qui sera chargé de conduire une étude architecturale et technique pour la rénovation, l'extension et l'amélioration des infrastructures et équipements de la cité des étudiants, à travers la construction d'un bâtiment R+1 pour les étudiantes mariées et allaitantes et l'installation d'équipements commodes pour le travail académique. De façon spécifique, le cabinet doit :

- conduire une évaluation technique complète et exhaustive des travaux et matériels (maçonnerie, séparation des toilettes et douches pour hommes, femmes et personnes à mobilité réduite, conduites d'eau et plomberie, circuits et installations électriques, peinture, terrassement et carrelage, système d'évacuation des eaux usées et fosses, etc.) nécessaires pour la rénovation des treize (13) blocs de la cité des étudiants ;
- conduire une évaluation technique complète et exhaustive des travaux et équipements nécessaires pour la réhabilitation et l'utilisation pratique (et respectant les normes en la matière) des infrastructures sportives de la cité des étudiants ;
- élaborer un plan architectural et technique pour la construction d'un bâtiment R+1 de 20 chambres ventilées et climatisées, avec à chaque niveau (RC et R+1), une terrasse commune de loisir et de repos, deux blocs annexes de quatre (4) douches chacun (chaque douche équipée d'un WC, d'une colonne de douche et d'un lavabo) ainsi qu'une salle de vaisselle et une cuisine communes au RC, pour les étudiantes mariées et allaitantes ;

- définir, quantifier, décrire techniquement les besoins nécessaires pour la construction, la finition et l'équipement du bâtiment R+1 (matériaux et matériels de construction, matériels et équipements de plomberie, matériels et équipements électriques, peinture, portes et fenêtres, carrelage, consommables, etc.) et fournir les coûts unitaires, les estimations par rubrique et le budget global des travaux, y compris la main d'œuvre ;
- estimer le coût de l'expertise-conseil pour le suivi des travaux ;

### III. Les livrables et résultats attendus de l'étude

Le cabinet d'architecture sélectionné devra fournir les livrables suivants, à la fin de l'étude :

- **Un Plan Architectural et Technique** décrivant (dans les détails) les travaux, les matériaux, les matériels, les consommables et les équipements nécessaires pour la rénovation des treize (13) blocs de la cité des étudiants (maçonnerie, conduites d'eau et plomberie, circuits et installations électriques, peinture, terrassement, carrelage, système d'évacuation des eaux usées et fosses, cuisine, vaisselle, etc.) ;
- **Un Rapport d'Evaluation Technique** détaillant les travaux et les équipements nécessaires pour la réhabilitation et l'utilisation pratique des infrastructures sportives de la cité des étudiants ;
- **Un Document d'Etude géotechnique avec le Plan Architectural du nouveau bâtiment** : plan architectural et technique détaillé pour la construction du bâtiment R+1 de 20 chambres ventilées et climatisées, avec une terrasse commune de loisir et de repos, deux blocs annexes de quatre (4) douches chacun, ainsi qu'une salle de vaisselle commune et une cuisine commune (au RC), pour les étudiantes mariées et allaitantes ;
- **Un Document technique** détaillant les spécifications techniques, les quantités et les coûts (unitaires, sous-totaux et Total Général) des matériaux, matériels, consommables, et équipements nécessaires pour la construction, la finition et l'équipement bâtiment R+1, ainsi que la main d'œuvre globale et le coût de l'expertise-conseil pour le suivi des travaux .
- **Un document** définissant et arrêtant le délai d'exécution prévisionnel des travaux,  
**Un document** détaillant le profil du personnel à exiger nécessairement des entreprises chargées de l'exécution des travaux ;

### IV. Compétences requises

Le cabinet d'architecture doit :

- être inscrit sur un ordre d'architecte /d'ingénieur (une preuve de l'inscription étant exigée) ;
- avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans les domaines du Génie Civil avec une spécialisation en Bâtiments (études, suivi-contrôle, conception de plans architecturaux ou toute autre activité étroitement liée) ;
- avoir réalisé au moins deux missions similaires.

#### Personnel clé:

Le personnel clé du cabinet candidat à cet appel doit comprendre des experts ayant les profils ci-après :

- ✓ **Un architecte (chef de mission)** : il doit être titulaire d'un diplôme d'architecte d'au moins BAC+3. Il doit être inscrit sur un Ordre d'architecte et avoir au moins une expérience de cinq (05) ans dans le domaine de la conception de bâtiments. Il doit avoir déjà réalisé au moins trois missions similaires en qualité d'architecte (consultant individuel ou expert d'une équipe d'un cabinet). Le chef de mission doit maîtriser le français ou l'anglais écrit et oral,
- ✓ **Un ingénieur de conception en Génie Civil** : il doit avoir un diplôme de niveau Bac+5 en génie civil, travaux publics ou équivalent, avec au moins cinq (05) années d'expérience dans les domaines des constructions civiles (études, conception, suivi-contrôle ou toute autre activité étroitement liée). Il doit avoir déjà réalisé au moins deux missions similaires en qualité d'ingénieur de conception dans des missions d'études techniques (Avant-Projet Simplifiée/Avant-Projet Détaillé) pour des travaux. L'ingénieur de conception doit maîtriser le français ou l'anglais écrit et oral,
- ✓ **Un électricien** : il doit avoir au moins le niveau Bac+3 en électricité (spécialisation Bâtiment) ou équivalent, avec au moins 03 ans d'expérience professionnelle en matière d'étude d'électrification (dimensionnement y compris), d'installation électrique, de suivi-contrôle des travaux de réseautage électrique et d'installation de matériels et équipements électriques. Il doit avoir réalisé au moins trois missions d'ampleur similaire aux travaux objet de la présente consultation,

- ✓ **Un plombier** : il doit avoir au moins le niveau Bac+3 en plomberie (spécialisation Bâtiment) ou équivalent, avec au moins 03 ans d'expérience professionnelle en matière d'étude de plomberie (dimensionnement y compris), d'installation de tuyauteries, de suivi-contrôle des travaux de plomberie et d'installation des équipements. Il doit avoir réalisé au moins trois missions d'ampleur similaire aux travaux objet de la présente consultation

#### **V. Durée de la Mission et Financement**

La durée totale de l'étude est estimée à **20 jours**.

Le financement de cette étude sera assuré par le projet FSRP (Banque Mondiale).

#### **VI. Informations et Rapports disponibles**

Dans le cadre de la mission, toutes les informations, rapports, plans architecturaux, initiaux disponibles des différents bâtiments seront mis à la disposition du consultant le commanditaire.

#### **VII. Méthode de sélection.**

Le cabinet sera sélectionné suivant la méthode de qualification de consultant conformément procédures de la Banque mondiale